

Séance  
extraordinaire  
du 14  
décembre 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU QUATORZIÈME  
(14<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS DÉCEMBRE DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE  
19 h 40 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-  
JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisqu'elle est tenue à huis clos alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

20.12.594

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

Les membres du conseil sont tous présents et renoncent d'un commun accord à l'avis de convocation selon l'article 325 de la Loi sur les Cités et Villes afin d'ajouter le point suivant en Affaires nouvelles :

- *Autorisation de signature de l'entente pour l'hébergement temporaire entre la Ville de Mont-Joli et l'École du Mistral*

Les membres du conseil confirment leur approbation à cet ajout en apposant leur signature au présent procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Martin Soucy, maire

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Lavoie, conseiller du district 1,

\_\_\_\_\_  
Madame Annie Blais, conseillère du district 2,

\_\_\_\_\_  
Monsieur Robin Guy, conseiller du district 3,

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,

\_\_\_\_\_  
Monsieur Robin Guy, conseiller du district 5

\_\_\_\_\_  
Monsieur Denis Dubé, conseiller du district 6.

20.12.595

## **LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

## **FINANCES**

3. Avis de motion d'un règlement adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021.
4. Dépôt d'un projet de règlement 2020-1446 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021.
5. Attestation de la réalisation complète des travaux de réfection de l'avenue du sanatorium dossier RIRL 2017-509B.
6. Autorisation de renouvellement d'adhésion à Éco Mitis.
7. Autorisation de paiement de cotisations à la COMAQ pour deux (2) membres du personnel-cadre.
8. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG solutions pour 2021.
9. Renouvellement d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2021.
10. Autorisation d'adhésion à Québec Municipal.
11. Autorisation de signature d'une quittance avec La Personnelle assurances générales dans le dossier 78877920.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

12. Autorisation de formation à la directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme.

## **LOISIRS**

13. Ratification d'embauche du personnel d'entretien d'une patinoire extérieure.
14. Renouvellement des frais d'affiliation à l'association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ).
15. Renouvellement des frais d'affiliation à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM).

## **TRAVAUX PUBLICS**

16. Résolution modifiant la résolution 20.12.577 — recommandation de paiement – réfection de voirie et prolongement de l'aqueduc de l'avenue du Sanatorium et Réfection de voirie sur le chemin des Peupliers — décompte progressif no 4.
17. Adjudication de contrat à FleetComplete.

## **AFFAIRE NOUVELLE**

18. Autorisation de signature de l'entente pour l'hébergement temporaire entre la Ville de Mont-Joli et l'École du Mistral.
19. Période de questions.
20. Clôture et levée de l'assemblée.

## FINANCES

**20.12.596 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021.

**20.12.597 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2020-1446 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

Le conseiller Denis Dubé présente le projet de règlement 2020-1446 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021.

Le projet de règlement porte sur la variété de taux de la taxe foncière générale, la taxe de secteur, le taux de la taxe spéciale pour différents règlements d'emprunts, le tarif pour le service d'aqueduc et d'égouts, le tarif pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles et recyclables, tarif pour les fosses septiques et les puisards, le tarif pour l'inspection et le ramonage des cheminées, le tarif des services municipaux, le rôle général de perception, les propriétaires d'immeubles, la taxe imposée aux propriétaires d'immeubles, les propriétaires tenus aux paiements, les résidences louées ou à logements multiples, les intérêts sur arrérages, l'émission des reçus, l'affectation du produit des différentes taxes au paiement des dépenses prévues aux prévisions budgétaires, le mode de paiement des différents tarifs et taxes, transferts budgétaires et les pénalités prévues au règlement.

**20.12.598 ATTESTATION DE LA RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DU SANATORIUM DOSSIER RIRL 2017-509B**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme la réalisation complète des travaux de réfection de l'avenue du Sanatorium dossier RIRL 2017-509B et de son envoi au ministère des Transports du Québec.

**20.12.599 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À ÉCO MITIS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adhésion 2021 de la Ville de Mont-Joli à Éco Mitis pour un montant de 500 \$.

**20.12.600 AUTORISATION DE PAIEMENT DE COTISATIONS À LA COMAQ POUR DEUX (2) MEMBRES DU PERSONNEL-CADRE**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2021 de la greffière, madame Kathleen Bossé ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, et ce, au montant de 530 \$ chacun, plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget.

**20.12.601 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATION DES LOGICIELS AVEC PG SOLUTIONS POUR 2021**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Solutions pour l'année 2021.

Ce contrat respecte les dispositions du paragraphe 6 a) de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et est ventilé de la façon suivante :

- Finances, unité d'évaluation, Voilà

- Aqueduc, bornes-fontaines, éclairage, fosses septiques, égouts, gestion des permis, gestion de la carte, dossier central

**Pour un total de 41 341,58 \$, taxes incluses.**

**20.12.602 RENOUELEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'UMQ pour l'exercice 2021, la cotisation annuelle est au montant de 3 330,17 \$ et la cotisation pour le service du Carrefour du capital humain est au montant de 5 791 \$ pour un montant total de 9 121,17 \$ plus les taxes.

**20.12.603 AUTORISATION D'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à Québec municipal, et ce, au montant de 795,91 \$ plus les taxes.

**20.12.604 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE QUITTANCE AVEC LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES DANS LE DOSSIER 78877920**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise madame Kathleen Bossé, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli une quittance avec La Personnelle Assurances générales dans le dossier 78877920 au montant de 4 025,22 \$.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**20.12.605 AUTORISATION DE FORMATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme à suivre une formation web intitulée « Réunions efficaces du comité de santé et sécurité » donnée par le Centre patronal SST qui aura lieu le 21 janvier prochain, et ce, au coût de 200 \$.

**LOISIRS**

**20.12.606 RATIFICATION D'EMBAUCHE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli met à la disposition de la population une patinoire extérieure à l'École Norjoli;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'embauche d'un (1) préposé à l'entretien de cette patinoire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Réjean Demers à un poste de contractuel à l'entretien de la patinoire extérieure de l'École Norjoli.

Son contrat sera pour une période de treize (13) semaines, soit du 13 décembre 2020 au 12 mars 2021 au taux horaire de 16 \$ plus les avantages sur une base de 35 heures / semaine excepté si des mesures données par la Santé publique ordonnant la fermeture des activités extérieures sont en vigueur, le contrat d'embauche sera à ce moment là résilié.

**20.12.607                   RENOUVELLEMENT DES FRAIS D’AFFILIATION À L’ASSOCIATION DES RESPONSABLES AQUATIQUES DU QUÉBEC (ARAQ)**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l’unanimité d’autoriser le renouvellement des frais d’affiliation à l’Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et ce, au montant de 160 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

**20.12.608                   RENOUVELLEMENT DES FRAIS D’AFFILIATION À L’ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL (AQLM)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l’unanimité d’autoriser le renouvellement des frais d’affiliation à l’Association québécoise du loisir municipal (AQLM) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et ce, au montant de 373,48 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

**TRAVAUX PUBLICS**

**20.12.609                   RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION 20.12.577 — RECOMMANDATION DE PAIEMENT — RÉFECTION DE VOIRIE ET PROLONGEMENT DE L’AQUEDUC DE L’AVENUE DU SANATORIUM ET RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE CHEMIN DES PEUPLIERS — DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s’est tenue le 7 décembre dernier le conseil a adopté la résolution 20.12.577 et que des modifications doivent être apportées à celle-ci :

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Excavations Léon Chouinard a présenté une demande de paiement no 4 pour la réfection de voirie et prolongement de l’aqueduc de l’avenue du Sanatorium et réfection de voirie sur le chemin des Peupliers au montant de 620 911,75 \$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % dont 5 % sont remis par la présente résolution ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu tardivement 40 avis de modification et 91 mémos provenant du service de génie de la MRC de La Mitis entraînant un dépassement des coûts de l’ordre de 295 547.19 \$ plus les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l’analyse de la demande de paiement no 4 n’a pu être faite en totalité par les services de la Ville concernés en raison de sa réception tardive;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles contractuelles inscrites au devis concernant l’approbation des avis de modification n’ont pas été respectées par le service de génie de la MRC de la Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli ne désire pas pénaliser l’entrepreneur compte tenu de la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal approuve les modifications apportées à la résolution 20.12.577;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l’unanimité que le conseil autorise le paiement du décompte no 4 au montant de 620 911,75 \$ incluant les taxes à Excavation Léon Chouinard.

Cependant, la Ville de Mont-Joli se réserve un droit de poursuite contre la MRC de La Mitis pour toutes omissions, erreurs, déficiences ou autres qui causent ou pourraient causer préjudice à la Ville de Mont-Joli dans ce dossier.

**20.12.610                   ADJUDICATION DE CONTRAT À FLEETCOMPLETE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l’unanimité que le conseil municipal accorde un contrat à FleetComplete pour l’installation de 17 GPS dans les véhicules du service des travaux publics pour

des frais initiaux de 78 \$ plus les taxes ainsi que l'abonnement mensuel au montant de 510 \$ plus les taxes pour une période de 36 mois.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**20.12.611**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET L'ÉCOLE DU MISTRAL**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature de l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et l'École du Mistral pour l'utilisation de l'Amphithéâtre Desjardins à des fins d'hébergement temporaire en période d'application de mesures d'urgence et qui sera valide jusqu'à la fin de l'année scolaire soit le 30 juin 2021. Par la même résolution, le conseil autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

**20.12.612**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

#### **VŒUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN**

Que l'esprit des Fêtes soit la source d'une grande joie pour vous et les personnes qui vous sont chères. Qu'il soit aussi le prélude d'une heureuse année, remplie de bonheur, de santé et de réussites.

Prenons aussi la résolution de mettre tout en œuvre pour bien faire ce que nous avons à accomplir comme individu et comme société.

Au nom des membres du conseil municipal et du personnel de la Ville de Mont-Joli, je vous souhaite un joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2021 !

**20.12.613**

#### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 55, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière